

Chantier du Home la Promenade, on « balade » les entreprises jurassiennes

Le Home la Promenade, aux portes de la vieille ville de Delémont, subit une importante transformation tant du point de vue de l'affectation de ses bâtiments, que de son volume bâti et de son aspect architectural. De grands moyens financiers sont mis en œuvre pour redonner à ce bâtiment des années 60 ainsi qu'à la construction de 32 nouveaux logements adaptés, une fonctionnalité, une modernité et une qualité de vie pour ses pensionnaires répondant au mode de vie actuel.

Des travaux de l'Etat, une aubaine pour l'emploi dans la région, en cette période difficile !

Lorsque l'on observe le panneau de chantier, l'on constate qu'il n'y a que très peu d'entreprises jurassiennes engagées dans les travaux. Avec un peu de curiosité et en « grattant » quelques renseignements auprès des entrepreneurs et artisans régionaux, un malaise est ressenti et la grogne n'est pas très loin.

Quelques exemples pour justifier nos propos. Les fenêtres viennent d'Allemagne alors que bon nombre d'artisans de la région sont spécialisés dans ce produit et que, souvent, ils forment de nombreux apprentis.

Bon nombre de travaux sont exécutés par des entreprises extérieures au canton du Jura, ce qui nécessite de fréquents et nombreux voyages. Ecologiquement pas terrible ! Certaines entreprises n'hésitent pas à travailler le samedi également.

Les soumissions, complexes, ont été transmises aux entreprises régionales avec des délais extrêmement courts et des échéances de fin de travaux difficilement atteignables. On n'agirait pas autrement pour évincer une entreprise !

Nous souhaitons que le Gouvernement nous renseigne sur :

- Le Home la Promenade est une institution de droit public, à ce titre est-il soumis à la loi sur les marchés publics ?
- Est-ce le Home la Promenade ou l'entreprise générale qui est le maître d'ouvrage ?
- Quelles sont les conditions de mise à disposition du terrain et/ou des bâtiments à l'entreprise générale ?
- Qui finance les travaux et des subventions sont-elles attendues ?
- Qu'en est-il des délais de remise des soumissions et des délais imposés pour l'exécution du travail ?
- Qui a un droit de regard sur les adjudications ?
- Des autorisations du SAMT pour travailler le week-end ont-elles été accordées à des entreprises, et si oui, combien ?
- Pour ce chantier, quelles sont les évaluations des retombées économiques pour le Canton du Jura ?

Delémont, le 1^{er} février

Claude Schlüchter

Handwritten signatures of various individuals, including Claude Schlüchter, A. Vega, and others.